



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL D'OISE
SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL

N° PV 18-17

Argenteuil, le 11 janvier 2018

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE
D'ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL**

Conformément à l'article R 123.43, le contrôle exercé par l'Administration ou par les Commissions de Sécurité ne dégage pas les constructeurs, installateurs et exploitants des responsabilités qui leur incombent personnellement.

Réception technique des travaux – ouverture

Les membres des commissions sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et d'accessibilité de l'arrondissement d'Argenteuil se sont réunis en séance le **12 décembre 2017** et ont émis un **AVIS FAVORABLE** à la l'ouverture au public de de l'établissement suivant :

Nom ou Raison Sociale : **PIZZERIA « DEL ARTE » (MEGARAMA)**
Adresse : **82 boulevard Bordier
95 370 MONTIGNY-Lès-CORMEILLES**

Classement : Type : N 4^{ème} Catégorie

Référence : E 424.00194

Périodicité : 5 ans

Membres de la commission présents :

- M. DELAUNAY : Représentant la sous-préfète d'Argenteuil
- M. SAINT AUBIN : Adjoint au maire de Montigny-Lès-Cormeilles
- Mme JOUDIOU : Direction départementale des territoires
- Brigadier Chef LACOMBE : Direction départementale de la sécurité publique
- Lieutenant BONNET : Service départemental d'incendie et de secours

Assistaient à la réunion :

- M. FERNANDES : Gérant
- M. POIRPAL : Architecte
- M. BESNARD : Société Socotec
- M. LE BRETON : Chef de projet
- Mme CHAVAROC : Assistante – sous- préfecture d'Argenteuil
- M. FANDI : Service technique - mairie Montigny-Lès-Cormeilles
- Mme GAUDITZ : Service technique – mairie Montigny-Lès-Cormeilles
- Lieutenant DESRIAC : Adjoint au chef de centre de Montigny-Lès-Cormeilles

1 - Observations

Cette réunion avait pour objet la réception technique de cet établissement décrit dans le procès-verbal de la sous-commission ERP-IGH du 9 août 2016 pour la coque vide et du 23 mai 2017 pour l'aménagement du restaurant DEL ARTE.

Les non-conformités mentionnées dans les Rapports de Vérifications Réglementaires Après Travaux (R.V.R.A.T) établis par l'organisme de contrôle agréé SOCOTEC le 19 septembre 2017 pour la coque vide et le 6 décembre 2017 pour l'aménagement sont toutes levées.

L'attestation de contrôle technique relative à la solidité n'émet pas d'avis défavorable sur la stabilité à froid de la construction dans les conditions normales d'utilisation.

Au cours de la visite les essais suivants réalisés se sont révélés concluants :

- Eclairage de sécurité (hormis celui des sanitaires) ;
- Equipement d'alarme (action sur un déclencheur manuel).

La défense incendie extérieure est assurée par une bouche incendie située à 10 mètres de l'entrée de l'établissement. Cette dernière est en eau mais n'a pas été réceptionnée à ce jour par le service départemental d'incendie et de secours.

Situation constatée lors de la réception technique du cinéma MEGARAMA par la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH le 17 novembre 2017 et qui a fait l'objet d'une prescription.

2 - Prescriptions à réaliser au titre de la sécurité

2.1 S'assurer du bon fonctionnement du bloc d'éclairage de sécurité des sanitaires. **Art EC 14.**

2.2 Faire réceptionner par la mairie et signaler la nouvelle bouche incendie conformément aux dispositions du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie du 28 février 2017 (téléchargeable sur le site de la préfecture). **Art MS 7 (Rappel).**

3 - Avis

Les membres de la commission ont émis, à l'unanimité un avis **FAVORABLE** à l'ouverture au public.

L'établissement étant à simple rez-de-chaussée et l'ensemble des personnes ayant accès aux différents locaux pouvant évacuer d'elles-mêmes, aucune disposition mentionnée dans les articles CO 57 à CO 60 ne s'impose. Cependant, en application de l'article GN 8, l'équipement d'alarme devra être perceptible et tenir compte de la spécificité des locaux et des différentes situations de handicap.



Pour la présidente de la commission
Adjointe au chef de bureau

Fernande DELAUNAY